



santiane

Des experts santé pour une complémentaire adaptée

CARTE TIERS PAYANT



RÉF. ADHÉRENT : 106500



PLEN V098843 - TF.0003 - 0743.1 1c

THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

SANTIANE.FR
143 Boulevard René Cassin
Immeuble Nouvel'R - Bat C
06200 NICE
www.monsantiane.fr

Tél : 04 93 81 88 10 (lun-ven 9h-18h)

Cher(e) Adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous adresser votre nouvelle carte de tiers payant.

Cette carte vous évite l'avance de frais auprès de plus de 240 000 professionnels de santé :

- Pharmaciens, laboratoires d'analyses, cabinets de radiologie, auxiliaires médicaux, soins externes d'hôpitaux ;
- Cliniques conventionnées, hôpitaux, opticiens (après accord de prise en charge qui doit être demandé par le professionnel de santé directement auprès de notre opérateur de tiers payant Viamedis).

Si votre professionnel de santé ne pratique pas encore le service tiers payant, invitez-le à contacter Viamedis au 0825.076.076 (0,15€/min. + coût de l'appel).

Vous pourrez bénéficier du service du tiers payant aux dates indiquées sur votre carte sous réserve de l'exactitude des informations personnelles qu'elle contient (n° de sécurité sociale, date de naissance) et de la validité de vos droits. Vos droits seront valides tant que vous paierez vos cotisations.

Si vous constatez une anomalie, nous vous remercions de nous en informer au plus vite. Conservez votre carte qui vous permettra de bénéficier du service de tiers payant, lorsque vous la présenterez à votre professionnel de santé.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition aux coordonnées indiquées en début de courrier.

Bien cordialement,

Pour toute question, contactez-nous :
SANTIANE - 143 Boulevard René Cassin
Immeuble Nouvel'R - Bat C
CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 81 88 10



BÉNÉFICIAIRE
du au

THOMAS THIBAUT 158027504001412 06/02/58 A 01/01/24 31/12/24



N° AMC : 510204274
Typ Conv : VM CSR :
N° adhérent : 106500
R

IDB - compatible



0825 076 076 (Service 0.15€/min + prix appel)
www.viamedis.net/contactez-nous

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

TP COURANT

N° Télétransmission : 75990010
VM/001/viamedis.rss.fr/8/0

- Pharmacie (dont 15%) VM : 100% du TM
- Laboratoire VM : 100% du TM
- Radiologie VM : 100% du TM
- Soins externes VM (1) : 100% du TM
- Auxiliaires médicaux VM : 100% du TM
- Soins dentaires VM : 100% du TM
- Médecins VM : 100% du TM

TP SUR PRISE EN CHARGE

www.viamedis.net / OMC : Néoliane
Gestion

- Optique VM
- Prothèse dentaire VM
- Audioprothèse VM

TP HOSPITALISATION (1)

(1) Pour les établissements hors ROC
Demande de prise en charge: www.viamedis.net
Facture: télétransmission via votre concentrateur ou à
envoyer à VIAMEDIS
Retrouver nos coordonnées sur notre portail, rubrique
contactez-nous

Votre espace adhérent :
www.monsantiane.fr

ATTENTION : pour ne pas déchirer les cartes, les plier soigneusement au niveau des pointillés avant de les détacher, ou utiliser des ciseaux



BÉNÉFICIAIRE



0825 076 076 (Service 0.15€/min + prix appel)
www.viamedis.net/contactez-nous

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

GENERALI-03-0823

CONSEILS PRATIQUES / POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TIERS PAYANT

Le tiers payant, pour vous éviter d'effectuer l'avance de vos dépenses de santé.

Un service qui fonctionne chez plus de 240 000 professionnels de santé : pharmaciens, radiologues, laboratoires d'analyses, opticiens, centres médicaux, consultations à l'hôpital (soins externes), etc.

Pour une plus grande efficacité, les familles composées de 2 adultes bénéficient de 2 cartes de tiers payant.

Qui est VIAMEDIS, l'opérateur tiers payant de votre mutuelle ?

Viamedis est la première société de tiers payant généralisé en France. Votre carte de tiers payant est acceptée chez plus de 99% des pharmaciens, 80% des biologistes et 60% des radiologues, afin de vous dispenser des démarches et des avances de règlement.

Les garanties écrites sur ma carte Tiers Payant ne correspondent pas aux garanties de mon contrat. Pourquoi ?

Il s'agit uniquement des garanties ouvrant droit au tiers payant. Elles ne reflètent pas toute l'étendue des garanties de votre contrat.

Pour bénéficier du tiers payant, c'est très simple :

Il vous suffit de présenter votre Carte Vitale de Sécurité Sociale et votre carte de tiers payant à votre professionnel de santé. Demandez-lui à bénéficier du tiers payant intégral, autrement dit la prise en charge de la part de la sécurité sociale, mais aussi de la part complémentaire de votre mutuelle.

En cas d'hospitalisation, comment ne pas faire l'avance des frais ?

Demandez à l'hôpital ou à la clinique de contacter directement Viamedis, notre opérateur de tiers payant au 0825.076.076 (0,15 €/min. + coût de l'appel) ou sur le portail Internet www.viamedis.net. Votre facture hospitalière leur sera adressée directement, et Viamedis remboursera immédiatement l'hôpital ou la clinique, dans la limite des garanties donnant droit au tiers-payant.

Si votre professionnel de santé ne pratique pas encore le tiers payant :

Pour la France, vous pouvez l'inviter à contacter Viamedis, notre opérateur de tiers payant au 0825.076.076 (0,15 €/min. + coût de l'appel). Il lui sera communiqué toutes les modalités pour vous offrir ce service à l'avenir.

Si vous constatez une anomalie sur votre carte :

Une information est erronée, l'un de vos enfants n'est pas inscrit, etc. Pour rectifier, vous devez informer sans tarder votre centre de gestion dont l'adresse figure à l'intérieur de la carte, en lui envoyant impérativement :

- Votre carte de tiers payant (les 2 pour les couples et les familles) ;
- Les corrections à prendre en compte ;
- La copie de votre attestation vitale Sécurité Sociale et le cas échéant celle de votre conjoint et de vos enfants ;
- Votre adresse postale.

Nous vous enverrons une nouvelle carte (ou 2 selon la composition de votre famille) dans les meilleurs délais.

Bon à savoir :

Durée de validité des décomptes : 2 ans et 3 mois (à compter de la date des soins).



La carte de tiers payant Viamedis est très simple d'utilisation :

Il vous suffit de la présenter aux professionnels de santé qui se chargent d'adresser leurs demandes de remboursement à Viamedis. Seules les pratiques médicales indiquées sur le pavé droit de la carte peuvent donner droit au tiers payant.

Vérifiez l'exactitude des informations vous concernant et plus particulièrement votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance. Ces données doivent être conformes à celles de votre attestation Vitale.

Les professionnels de santé sont libres d'accepter ou de refuser le tiers payant. En cas de refus ou de méconnaissance de ce service, invitez-les à prendre contact avec Viamedis.



CARTE DE TIERS PAYANT



La carte de tiers payant Viamedis est très simple d'utilisation :

Il vous suffit de la présenter aux professionnels de santé qui se chargent d'adresser leurs demandes de remboursement à Viamedis. Seules les pratiques médicales indiquées sur le pavé droit de la carte peuvent donner droit au tiers payant.

Vérifiez l'exactitude des informations vous concernant et plus particulièrement votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance. Ces données doivent être conformes à celles de votre attestation Vitale.

Les professionnels de santé sont libres d'accepter ou de refuser le tiers payant. En cas de refus ou de méconnaissance de ce service, invitez-les à prendre contact avec Viamedis.



CARTE DE TIERS PAYANT

